



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*



0000167755

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de  
liberté  
16/18, Quai de la Loire  
CS 70048  
75291 PARIS CEDEX 19

Paris, le **03 JUIL. 2020**

Réf. : 19-038420-A/ BDC-SARAC/GJ  
V/Réf. : 156874/18582/FB

Madame la Contrôleure générale,

Par lettre du 9 septembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir vos observations à la suite de votre visite effectuée en octobre 2018 au sein du centre de rétention administrative (CRA) de Cayenne.

Tout particulièrement attentif au respect des droits fondamentaux des personnes, j'ai pris connaissance de vos préconisations et souhaite y apporter des réponses précises.

Vous formulez des réserves s'agissant des droits des personnes retenues, les délais de transfert ne leur permettant pas selon vous d'en faire usage.

Les personnes retenues sont pleinement informées de leurs droits en rétention lors de leur admission au CRA. Outre la notification des droits concomitante à la décision de placement en rétention administrative, les droits sont expliqués aux retenus lors de leur admission au centre avant la signature du registre de rétention. Ces droits sont également repris dans le règlement intérieur affiché dans les zones de vie du centre dans les langues de l'ONU ainsi qu'en créole haïtien et portugais.

Une fois la procédure d'admission terminée, les personnes retenues sont accompagnées en zone de vie par un fonctionnaire de la vigie, lequel leur explique à nouveau leurs droits tout en leur présentant les différents intervenants, et notamment l'association intervenant au titre de l'assistance juridique en rétention.

Après le passage des contrôleurs, des mesures ont en outre été prises afin que les partenaires exercent pleinement leurs missions. Le médiateur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) effectue ainsi des achats de biens de première nécessité et distribue des vêtements à la demande des personnes retenues. De même, la convention sanitaire va être revue pour augmenter l'amplitude horaire de présence du personnel médical. Enfin, tous les matins, l'association chargée de l'assistance juridique prend contact avec les retenus nouvellement admis et est informée par la vigie des reconduites de la journée.

.../...

Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08  
Standard : 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60  
Adresse internet : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



S'agissant des conditions de rétention, des études vont être menées afin d'améliorer les espaces de vie, notamment les cours extérieures et les chambres. Par ailleurs, l'offre d'activités a été élargie par la mise à disposition de quotidiens et l'acquisition de jeux de société ; la télécommande du poste télévisé est également à disposition des retenus depuis la sécurisation des piles.

La reconduite à la frontière brésilienne de personnes retenues a été revue. Initialement, les reconduites vers le Brésil ne s'effectuaient pas systématiquement via le pont de l'Oyapock en raison de ses horaires d'ouverture aléatoires. Depuis fin 2019, les horaires de ce dernier sont devenus fixes, permettant de privilégier des éloignements pérennes par voie routière.

Enfin, votre rapport a relevé une bonne pratique au sein du CRA de Cayenne, l'absence de menottage des personnes retenues pendant le transport sauf pour des raisons de sécurité après un examen individuel.

Elle méritait d'être soulignée, ce dont je vous remercie.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe CASTANER